



Ville de Marck-en-Calaisis

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Dimanche 24 mai 2020 **1.2**

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai, à dix heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Corinne NOEL, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, DUMONT Pierre-Henri, LOUCHEZ Laurence, LEFEBVRE Raymond, CARBONNIER Thérèse, MARTIN Fabrice, DUMONT-DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, BONNIEZ-MILLIEN Sophie, TACCOEN Jean-Michel, FIOLET Evelyne, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LAVIEVILLE Marie-Lyne, LENGLIN Daniel, BRANLY Sandrine, LOUVET Dimitri, MAGNIER Renée, MASSON Tony, GEISLER Maryse, JOSSIEN Claude, SOFFYS Julie, BRANQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, WASSELIN Jean-Guy, HUGOT Léa, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul.

Étaient Excusés :

VAUTIER Monique (pouvoir Mme DESORT Annie)
KOLODZIEJCZAK Céline (pouvoir M. BOUCHEL William)
PERON Laurent

Secrétaire de Séance : HUGOT Léa



Tous les élus sont installés face à la table (33 chaises prévues nominatives).

Corinne NOËL souhaite aux élus, aux administrés et à l'ensemble de la population marckoise, la bienvenue à ce conseil municipal. Corinne NOËL indique que le lieu du conseil a été changé afin de respecter la distanciation sociale et a été aménagé pour assurer la sécurité de tous.

Enfin Corinne NOËL déclare l'ouverture de la séance du conseil municipal.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et en sa qualité de Maire sortant, Corinne NOËL déclare installées dans leurs fonctions de conseillers municipaux les personnes dont les noms suivent et qui ont été proclamées élues à l'issue de l'élection municipale du dimanche 15 mars 2020.

- Liste « Ensemble, Marck change ! »
 - NOËL Corinne
 - DUMONT Pierre-Henri
 - LOUCHEZ Laurence
 - LEFEBVRE Raymond
 - CARBONNIER Thérèse
 - MARTIN Fabrice
 - DUMONT-DESEIGNE Véronique
 - BIOUSSE Régis

➤ BONNIEZ-MILLIEN	Sophie
➤ TACCOEN	Jean-Michel
➤ FIOLET-DESTREZ	Evelyne
➤ WILLAUME	Quentin
➤ MERCIER	Sabrina
➤ PILLE	Robert
➤ LAVIEVILLE	Marie-Lyne
➤ LENGLIN	Daniel
➤ BRANLY	Sandrine
➤ LOUVET	Dimitri
➤ MAGNIER	Renée
➤ MASSON	Tony
➤ GEISLER	Maryse
➤ JOSSIEN	Claude
➤ SOFFYS	Julie
➤ BRANCQUART	Christopher
➤ DESORT	Annie
➤ FUZELLIER	Patrick
➤ VAUTIER	Monique
➤ WASSELIN	Jean-Guy
➤ HUGOT	Léa

- Liste « Ensemble, valorisons Marck »
 - BOUCHEL William
 - KOLODZIEJCZAK Céline
 - LEDET Jean-Paul

- Liste « Vision commune »
 - PERON Laurent

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du Secrétaire de Séance. Comme de coutume, il est proposé à l'ensemble des conseillers municipaux de désigner le plus jeune de l'assemblée c'est-à-dire **Madame Léa HUGOT** ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Appel de madame Léa HUGOT

Le quorum étant atteint, Corinne NOËL déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.
Le 1^{er} point de l'Ordre du jour est délibéré.

Discours de monsieur le Député Pierre-Henri DUMONT

*« Madame le Maire,
Mesdames Messieurs les élus,
Chères Marchoises, chers Marchois,*

Il y a 6 ans, élu maire de Marck à 26 ans, je vous promettais de travailler au quotidien avec mon équipe pour l'ensemble des habitants de notre ville.

Le respect de cette promesse de travail au service des Marchois a été reconnu par 74% des électeurs de notre commune le 15 mars dernier, offrant à la liste que je menais, en binôme avec Madame le Maire, non seulement le meilleur résultat électoral de l'histoire récente de notre ville pour une élection municipale, mais permettant également à Corinne Noël de devenir la femme maire la mieux élue de France dans une ville de plus de 9.000 habitants en 2020.

Evidemment, je n'oublie pas le contexte sanitaire particulier dans lequel cette élection s'est déroulée, et je remercie l'ensemble des électeurs Marchois qui ont su parfaitement respecter les mesures mises en place

dans les bureaux de vote afin de se protéger, mais de protéger aussi les élus, assesseurs et scrutateurs qui participaient au bon fonctionnement de notre démocratie.

Cependant, à ceux qui seraient tentés de nous expliquer que notre liste majoritaire aurait bénéficié d'une élection au rabais, je ne rappellerais qu'un seul fait : alors que seuls 60% des électeurs de 2014 se sont déplacés pour voter en mars dernier, notre liste a réussi à augmenter son nombre de voix il y a deux mois, tandis que les deux oppositions perdaient respectivement 55 et 86% de leurs nombres de voix.

Je tiens d'ailleurs à saluer les deux têtes de listes adverses qui ont accepté avec élégance le résultat des urnes. Cela ne fut pas le cas partout ailleurs dans le Calaisis, où certains à l'extrême-droite du spectre politique, par mélange de calcul personnel et d'incompréhension face à la défaite, essayent de défaire devant les tribunaux ce qu'ils ont échoué à faire devant le suffrage universel, risquant en cela d'ouvrir une période d'incertitude peu propice à la relance économique dans l'Agglomération.

Les élections municipales devaient-elle se tenir à ce moment? S'il est toujours plus facile de tirer des conclusions à posteriori des événements, soyez-en certains : ceux qui ont pu crier à la démocratie galvaudée sont les mêmes qui auraient hurlé à la confiscation du vote si les élections avaient été annulées dans la veille du scrutin. Une chose est sûre : les communes de notre pays ont aujourd'hui besoin d'exécutifs installés, forts, capables de prendre des décisions, de voter et d'exécuter un budget car le redémarrage de notre pays passera, comme toujours, par l'investissement public local.

Il y 3 ans, élu député du Pas-de-Calais à 29 ans, je devais quitter mon fauteuil de maire pour cause de non-cumul des mandats, mais je vous promettais de rester à vos côtés ; les simples députés n'ayant pas la possibilité de bénéficier d'un passe-droit présidentiel aux règles éthiques comme peut l'avoir le ministre du Budget.

Je faisais alors le choix de vous soumettre la candidature de Corinne NOEL, car je savais qu'elle possédait l'ensemble des qualités nécessaires à la gestion d'une commune de plus de 10.000 habitants comme la notre : écoute, bienveillance et confiance en soi.

Fidèles à nos promesses respectives, Corinne et moi instaurions alors une direction bicéphale à la tête de notre ville de Marck, où, dans le respect du cadre des fonctions respectives de chacun, nous puisions notre force dans le travail collectif.

Une organisation municipale unique en France, peut être, mais une organisation municipale qui a su faire ses preuves, et qui a été plébiscitée le 15 mars dernier par les Marckois.

Ces 6 dernières années, la ville de Marck a su se structurer pour les Marckoises et les Marckois.

Marck s'est structurée humainement, en faisant de la solidarité entre ses habitants une valeur cardinale, une solidarité qui aujourd'hui encore nous saute aux yeux en pleine crise du coronavirus, avec ses couturières bénévoles qui ont déjà fabriqué plus de 6000 masques pour la population, avec ses anges-gardiens qui ont fait les courses pour leurs voisins âgés isolés durant le confinement sous l'égide du CCAS, ou encore avec ses travailleurs du Centre Cousteau qui vont rattraper les écoliers qui ont décroché durant la crise sanitaire pour les accompagner afin de ne pas mettre en péril leur avenir.

Marck s'est également structurée financièrement, en réussissant l'exploit de diminuer les impôts locaux tout en augmentant les dépenses d'investissements, et je salue ici le travail exemplaire des agents de la collectivité qui ont su être les acteurs de ce changement profond de mentalité.

Marck s'est aussi structurée urbanistiquement et les Marckois ont pu découvrir qu'ils possédaient une véritable place centrale rendue aux piétons, avant de pouvoir profiter, d'ici quelques semaines, d'un parc et d'une voie douce longeant le canal, dans une logique faisant du respect de l'environnement une valeur cardinale de l'action publique. Et parce que la crise sanitaire a démontré l'acuité de notre volonté de densification de l'offre de soins sur Marck, nous avons décidé d'autoriser il y a plusieurs semaines le commencement des travaux de la maison de santé pluridisciplinaire.

Marck s'est enfin structurée politiquement, et le résultat de l'élection du 15 mars dernier en est la meilleure preuve. Dotée de deux vice-présidents et de 18% des sièges à l'agglomération, nous faisons entendre la voix des Marckois à l'échelle du Calaisis. La ville de Marck détient pour la première fois deux sièges de Conseillers régionaux et ces derniers savent accompagner le développement de notre commune à l'échelle des Hauts-de-France. Enfin, vous le savez, j'apporte ma pierre à l'essor de Marck en vous défendant à l'Assemblée nationale face aux Ministres ou aux différents représentants de l'Etat, à Paris ou ici.

Aujourd'hui, tout le monde ou presque sait placer sur une carte Marck, qui n'est plus une simple banlieue de Calais, et cela profite avant tout aux Marckois, Marckois qui savent eux-aussi prendre toute leur part dans cette structuration politique puisqu'ils sont réellement devenus ces 6 dernières années acteurs de leur ville grâce à l'envol de la démocratie participative locale.

Faire de la politique n'est pas un gros mot, tout simplement car la politique, si l'on s'en réfère à sa racine grecque, le mot « polis », représente selon Aristote la façon d'administrer au mieux une Cité pour le bien de ses habitants. En réalité, s'il y a bien un endroit où la politique doit exister, c'est au sein d'une ville, là où, dans la Cité, échangent les Civitas romains, c'est à dire les citoyens.

Ici, à Marck, notre façon de faire de la politique est simple : faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait. Et comme nous avons beaucoup fait, nous avons beaucoup dit. Et si certains nous reprochent un excès de communication, nous pouvons aujourd'hui les rassurer : nous ne comptons pas nous arrêter de le faire car nous avons pour ambition de mettre encore plus de nos propositions en oeuvre d'ici 2026.

Sûrement, nous aurons à revoir certaines priorités de notre programme électoral à l'aune de la crise sanitaire et économique que traverse notre territoire, mais notre promesse pour les Marckois reste la même : poursuivre, ces 6 prochaines années, la transformation profonde de notre commune, pour faire de Marck une ville toujours plus dynamique, une ville toujours plus sûre, une ville toujours plus nature, une ville toujours bien gérée et une ville toujours plus solidaire.

Churchill disait qu'un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, à l'inverse de l'optimiste qui voit l'opportunité dans chaque difficulté.

Vu l'ampleur de la crise et, puisqu'à Marck, nous sommes résolument optimistes, je peux donc vous assurer que ces 6 prochaines années seront pleines d'opportunités pour notre ville et ses habitants.

Merci à tous de votre confiance renouvelée ! »

1.1 - Election du Maire

« En application des dispositions de l'article L. 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de la séance au cours de laquelle est élu le Maire est dévolue au doyen d'âge.

En l'absence de Madame Monique VAUTIER, Corinne NOËL demande donc à **Monsieur Robert PILLE**, doyen de notre assemblée, de venir présider cette élection.

Intervention de Monsieur Robert PILLE

« Je vous rappelle que l'article L. 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire est élu par le Conseil Municipal parmi ses membres.

Cette élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue lors des deux premiers tours de scrutin et, à défaut de candidat ayant obtenu la majorité absolue lors de ces deux tours, à la majorité relative au troisième tour.

En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a admis que la majorité se calcule non pas par rapport à l'effectif légal du conseil mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Les candidats au poste de Maire sont invités à se faire connaître en levant la main. »

Intervention de Monsieur Pierre-Henri DUMONT

« Au nom du groupe « Ensemble Marck change ! », je propose la candidature de Madame Corinne NOËL. »

Intervention de Monsieur Robert PILLE

« Madame NOEL, êtes-vous candidate ? »

Intervention de Madame Corinne NOEL

« Oui »

Intervention de Monsieur Robert PILLE

« Y-a-t-il d'autres candidats ? »

Est donc candidate :

- Madame Corinne NOËL

Je propose que 2 assesseurs me rejoignent pour m'assister pour le déroulement de ce scrutin, tenue de l'urne et dépouillement.

- Monsieur Quentin WILLAUME
- Monsieur Christopher BRANCQUART

Vous avez trouvé sur vos chaises une pochette contenant une enveloppe jaune et les bulletins vous permettant de voter.

Vous avez la possibilité soit de voter de votre place ou d'utiliser l'isoloir. Dans ce cas, je vous demande de veiller au respect strict des gestes barrières.

Monsieur Quentin WILLAUME passera recueillir vos enveloppes et Monsieur Christopher BRANCQUART vous fera signer la liste d'émargement.

Merci d'utiliser le gel hydroalcoolique avant et après le vote. »

ELECTION ET DEPOUILLEMENT

Intervention de Monsieur Robert PILLE

« Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| - nombre de votants : | 32 (trente-deux) |
| - nombre de bulletins blancs ou nuls | 3 (trois) blancs |
| - suffrages exprimés | 29 (vingt-neuf) |
| - majorité absolue | 15 (quinze) |

A OBTENU

- Madame Corinne NOËL : **29 VOIX**

Madame Corinne NOEL ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée MAIRE

Je lui laisse donc le soin de présider la suite de la séance. »

Monsieur le Député Pierre-Henri DUMONT passe l'écharpe à madame le Maire Corinne NOËL, nouvellement élue.

Discours de madame le Maire, Corinne NOËL, nouvellement élue

« Mesdames, Messieurs les élus
Chères Marchoises, chers Marchois,
Chers Amis,

Merci à vous, tout d'abord chers conseillers, qui me faites l'honneur d'être reconduite à la tête de notre belle ville de Marck et qui m'accordez votre confiance.

L'émotion que je ressens aujourd'hui est une émotion collective car ces six premières années de mandat et ces semaines de campagne nous ont rapprochés. Des liens forts se sont tissés.

Je suis fière de conduire une équipe si dynamique, motivée, et sympathique.

Merci à toi, Pierre-Henri qui, malgré tes responsabilités à l'échelle nationale, a su conserver ton attachement à notre commune et consacrer le temps nécessaire à défendre ses intérêts à nos côtés.

Depuis presque 3 ans, nous menons un travail d'équipe, en synergie et je l'ai dit et je le répète, notre complémentarité est une force, un atout pour la ville afin de maintenir la proximité et la disponibilité qui plait tant aux Marckois.

Ton expérience et tes compétences nous sont très précieuses.

Des circonstances exceptionnelles ont retardé de deux mois l'installation de notre Conseil municipal élu à une large majorité le 15 mars dernier avec près de 74% dans une élection à trois listes.

Ce résultat nous ravit car il nous encourage évidemment à nous mettre au travail au plus vite et, en même temps, nous soulage d'un deuxième tour qu'il aurait été pénible d'organiser le 28 juin prochain.

Mes premières pensées iront donc à vous : chères Marckoises et chers Marckois : qui avez montré votre détermination en vous déplaçant le 15 mars pour nous témoigner de votre confiance et voter pour la liste « Ensemble Marck change » que j'ai eu l'honneur de conduire avec Pierre-Henri Dumont.

Vous avez fait le bon choix. Nous continuerons à être à votre écoute avec l'ensemble des adjoints, des délégués et les conseillers comme nous nous y sommes engagés.

Je sais que vos attentes sont nombreuses et nous ne vous décevrons pas.

Bien entendu, je n'oublie pas les électeurs qui ont fait le choix d'une autre liste. Mon équipe municipale sera au service de tous les Marckois.

Je vous laisse, monsieur Bouchel et monsieur Perron, définir le type d'opposition que vous souhaitez mener. Pour ma part, je la souhaite apaisée et constructive dans le respect des personnes et la qualité des débats.

Cette victoire s'appuie à la fois sur **un bilan, un projet et une équipe.**

Le bilan du premier mandat a été unanimement salué. Inutile d'y revenir.

Le projet pour les six prochaines années est encore plus ambitieux avec pas moins de 155 propositions que nous avons élaborées à partir des questionnaires que les Marckois nous ont retournés.

- 155 propositions ambitieuses mais réalistes

- 155 propositions budgétées sans augmentation d'impôts

- 155 propositions déclinées en 5 axes forts : Marck nature, Marck sûre, Marck bien gérée, Marck solidaire et Marck dynamique.

Rassurez-vous, je ne vais pas les énumérer toutes, j'en retiendrai quelques-unes parmi les 15 idées clés de notre programme comme

- 1) *Instaurer un référendum d'initiative citoyenne (marckois obligeant la municipalité à organiser un référendum si 20% des électeurs le demandent.)*
- 2) *Créer un réseau de pistes cyclables et de véloroutes (en lien avec l'agglomération et le département, entre marck centre, le fort vert, les hemmes, Calais et Oye plage.)*
- 3) *Exonérer de taxe foncière les marckois ayant mené des travaux de rénovation favorisant les économies d'énergie dans leur logement*
- 4) *Lancer un grand plan de verdissement et de reboisement de la commune (aménager de nouveaux parcs et squares, planter des haies le long des chemins ruraux)*
- 5) *Augmenter le nombre de patrouilles de la police municipale le soir et le week-end et déployer plus de caméras de vidéoprotection*
- 6) *Bâtir une salle polyvalente dédiée aux spectacles, aux repas et aux animations*
- 7) *Accompagner la construction de la maison de santé pluridisciplinaire avenue de verdun qui a déjà commencé ses fondations*
- 8) *Développer le maintien à domicile des personnes âgées et proposer 65 nouveaux logements de type béguinage.*

Comme vous pouvez le constater Le travail ne manquera pas !

Un bilan, un projet et surtout une équipe

Je vous ai présentée lors de la campagne mon équipe (j'en profite pour remercier nos colistiers non élus et qui sont présents dans cette salle aujourd'hui)

Je vous ai donc présentée notre équipe comme un rassemblement représentatif de tous les Marckois, à travers leur âge, leurs quartiers, leurs talents et leurs compétences, mais surtout leur dynamisme et leur envie de se mettre au service des Marckois tout en donnant du sens à leur propre vie.

Car c'est là, la source de notre engagement, mes chers Amis : l'élection donne à l'élu la chance de se dépasser, de penser au-delà de son propre intérêt pour le bien de sa communauté ; chacun à la mesure de ses missions, de ses délégations ou de ses mandats.

Rassurez-vous, mes chers Amis conseillers, on n'entre pas au Conseil municipal comme on entre en religion, mais je peux vous assurer, pour le vivre au quotidien et comme certains l'ont déjà vécu lors du mandat précédent, qu'on se réalise pleinement quand on se sent utile au service des autres, quand on sert une cause plus grande que soi.

Et les semaines qui viennent de s'écouler, en pleine crise sanitaire, ont remarquablement démontré et éprouvé notre engagement. Les élus ont fait preuve d'initiative et de réactivité pour soulager les Marckois

Pour preuve :

- *De l'opération Ange Gardien orchestrée par le CCAS qui a permis et permet encore aux personnes vulnérables ou isolées de demander de l'aide pour leurs courses ou leurs médicaments*
- *A la distribution de masques grâce à nos nombreuses bénévoles couturières que je remercie sincèrement,*
- *En passant par la réouverture sécurisée des écoles et de la crèche de la commune qui a réclamé de longues concertations entre l'inspecteur, les directeurs, les parents d'élèves et nos agents*

Nous n'avons compté ni notre temps, ni notre énergie pour faire face à la plus grave crise sanitaire que la plupart d'entre nous aient connu.

Bien entendu Tout ceci n'aurait pas pu être réalisé sans le soutien de nos agents communaux, du directeur des services techniques et le chef d'orchestre de cette grande équipe : le directeur général des services.

Je les remercie tous chaleureusement pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur efficacité malgré les craintes et les angoisses que cette pandémie ait pu générer pour assurer la continuité de service public lors de cette période si particulière.

Et, puisqu'on nous annonce qu'il nous faudra vivre avec ce virus encore un moment, sachez que nous serons toujours là, à vos côtés ,

- pour vous accompagner dans les difficultés,

- pour améliorer votre quotidien,

- pour mettre en œuvre les nombreux projets de notre programme

- et également pour vous servir tout au long de ce mandat avec compétence, enthousiasme et passion

Car ensemble, nous continuerons à changer MARCK !

Je vous remercie »

Madame le Maire Corinne NOËL, prend la parole et préside la séance jusqu'à la fin du conseil municipal.

1.2 - Fixation du nombre d'Adjoints

En vertu des dispositions de l'article L.2122-2 du CGCT le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur de sorte que la règle des 30% ne soit jamais enfreinte.

Le conseil municipal Marckois voyant son effectif être porté à 33, le nombre d'adjoints au maire ne pourra excéder 9.

Afin de procéder à une répartition des tâches équilibrée permettant la meilleure mise en œuvre des politiques de la Commune au profit des administrés, il est proposé la création de 9 postes d'adjoints au Maire.

Comme nous le verrons à la délibération 1.4, il a été décidé de créer 9 postes d'adjoints mais pour une enveloppe financière correspondant à 7 adjoints afin de limiter le coût pour la commune, tout en responsabilisant le maximum d'élus. C'est donc une opération neutre financièrement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

1.3 - Elections des adjoints au Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 dispose que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel.

Il s'agit de listes " bloquées " comportant des candidats de chaque sexe. L'écart entre le nombre des hommes et celui des femmes ne doit pas être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les listes sont déposées auprès du maire, à l'occasion de chaque tour de scrutin.

Lors du décompte des voix, ne peuvent être validés que les bulletins de vote conformes à la liste déposée tant pour les noms des candidats que pour leur ordre de présentation.

A été déposée la liste suivante :

Nom de la Liste	Ensemble Marck Change !
1 ^{er} adjoint	Raymond LEFEBVRE
2 ^{ème} adjoint	Véronique DUMONT - DESEIGNE
3 ^{ème} adjoint	Fabrice MARTIN
4 ^{ème} adjoint	Laurence LOUCHEZ
5 ^{ème} adjoint	Jean-Michel TACCOEN
6 ^{ème} adjoint	Sophie BONNIEZ - MILLIEN
7 ^{ème} adjoint	Quentin WILLAUME
8 ^{ème} adjoint	Sabrina MERCIER
9 ^{ème} adjoint	Régis BIOUSSE

- Madame le Maire demande s'il y a d'autres listes. Aucune.

Madame le Maire propose que 2 assesseurs la rejoignent pour l'assister pour le déroulement de ce scrutin, tenue de l'urne et dépouillement.

- Monsieur Quentin WILLAUME
- Monsieur Christopher BRANCQUART

Madame le Maire indique aux élus que leur pochette contient une enveloppe violette et les bulletins leur permettant de voter.

Madame le Maire précise qu'ils ont la possibilité soit de voter de leur place ou d'utiliser l'isoloir. Dans ce cas, madame le Maire demande de veiller au respect strict des gestes barrières.

Madame le Maire annonce aux élus que monsieur Quentin WILLAUME passera recueillir leurs enveloppes et Monsieur Christopher BRANCQUART leur fera signer la liste d'émargement.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'il faut utiliser le gel hydroalcoolique avant et après le vote.

ELECTION ET DEPOUILLEMENT

Après ce 1^{er} tour de vote, madame le Maire annonce les résultats suivants :

- Nombre de votants : **32** (trente-deux)
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : **3** (trois)
- Suffrages exprimés : **29** (vingt-neuf)
- Majorité absolue : **15** (quinze)

Les listes ont obtenu :

- Ensemble, Marck Change ! : **29 VOIX**

La liste « Ensemble, Marck change ! » ayant obtenu la majorité absolue, sont élus Adjoints et dans l'ordre de présentation de la liste Mesdames et Messieurs :

- 1er adjoint : Raymond LEFEBVRE en charge des finances ;

Madame le Maire remet l'écharpe à l'adjoint qui prend place derrière la table.

- 2ème adjointe : Véronique DUMONT - DESEIGNE en charge du personnel, de la santé, de l'intercommunalité, de la vie économique, et de l'emploi ;

Madame le Maire remet l'écharpe à l'adjoint qui prend place derrière la table.

- 3ème adjoint : Fabrice MARTIN en charge des travaux, de l'animation et la vie sociale, des transports, des mobilités douces, et du patrimoine

Madame le Maire remet l'écharpe à l'adjoint qui prend place derrière la table.

- 4ème adjointe : Laurence LOUCHEZ en charge de la vie associative ;

Madame le Maire remet l'écharpe à l'adjoint qui prend place derrière la table.

- 5ème adjoint : Jean-Michel TACCOEN en charge de l'environnement, de la biodiversité, de la ruralité et du risque nucléaire

Madame le Maire remet l'écharpe à l'adjoint qui prend place derrière la table.

- 6ème adjointe : Sophie BONNIEZ-MILLIEN en charge de la solidarité ;

Madame le Maire remet l'écharpe à l'adjoint qui prend place derrière la table.

- 7ème adjoint : Quentin WILLAUME en charge de la jeunesse, de l'éducation, des élections, et de l'état-civil

Madame le Maire remet l'écharpe à l'adjoint qui prend place derrière la table.

- 8ème adjointe : Sabrina MERCIER en charge de la Petite enfance ;

Madame le Maire remet l'écharpe à l'adjoint qui prend place derrière la table.

- 9ème adjoint : Régis BIOUSSE en charge de l'urbanisme, et de la politique de la Ville ;

Madame le Maire remet l'écharpe à l'adjoint qui prend place derrière la table.

Conformément à la loi, madame le Maire procède maintenant à la lecture de la **Charte de l'élu local** :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
- Madame le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux qu'ils ont dans leur pochette la charte de l'élu local et le chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

1.4 - Fixation des taux d'indemnités des élus

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Pierre-Henri DUMONT pour présenter la prochaine délibération :

Intervention de Monsieur Pierre Henri DUMONT

« Pour une ville dont le Conseil Municipal est composé de 33 membres, comme Marck, le Code Général des Collectivités Territoriales autorise les montants des indemnités des élus suivants :

Fonction	Pourcentage de l'indice brut terminal
Maire	65 %
Adjoints	27,5 %
Conseillers Municipaux Délégués	27,5 %

Soit un total, si nous appliquions les taux maximums, de 145 853,04 euros pour la commune.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que les élus du Conseil Municipal de Marck peuvent bénéficier de deux majorations de leurs indemnités selon le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Une majoration de 15 % des indemnités des élus car la commune est bureau centralisateur de canton ;
- Une majoration d'environ 38 % pour le Maire et de 20 % pour les Adjoints et les Conseillers Municipaux Délégués du fait que la commune touche la Dotation de Solidarité Urbaine.

Ces deux majorations sont cumulables.

Madame le Maire propose de refuser d'appliquer ces deux majorations.

Si la commune appliquerait les deux majorations et les taux maximums autorisés par la loi, les indemnités des élus coûteraient à la commune 232 114 euros par an.

La commune fait le choix politique et financier de réduire les indemnités des élus.

Les indemnités des élus coûteront donc au total à la commune 139 835 € contre 232 114 euros si nous appliquions le taux maximum. Nous réaliserons donc sur les indemnités des élus une économie de 600 000 euros sur l'ensemble du mandat.

(A titre d'information, cette enveloppe indemnités élus était de 115.528 euros en 2013, et de 135.012 euros en 2014).

Ainsi madame le Maire propose aux élus de délibérer comme suit :

- L'indemnité du Maire pourrait atteindre à Marck un taux de 99,75 % et nous vous proposons un taux de 65 %.
- L'indemnité des adjoints pourrait atteindre à Marck un taux de 24,08 % et nous vous proposons un taux de 17,84 %.
- L'indemnité des conseillers municipaux délégués pourrait atteindre à Marck un taux de 8,03 % et nous vous proposons un taux de 5,95 %.

Fonction	Simulation du pourcentage de l'indice brut terminal autorisé et majoré	Pourcentage de l'indice brut terminal proposé	Montant des indemnités par mois en euros	
			Brut	Net
Maire	99,75 %	65 %	2.528	2.002
Adjoints	24,08 %	17,84 %	694	600
Conseillers Municipaux Délégués	8,03 %	5,95 %	231	200

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Madame le Maire tient également à informer le Conseil qu'elle va prochainement déléguer des fonctions à 6 conseillers municipaux, soit :

- Robert PILLE Cérémonie, Anciens Combattants
- Daniel LENGLIN Jumelage
- Dimitri LOUVET Sécurité, Handicap
- Thérèse CARBONNIER Aînés, Logement

- Evelyne FIOLET Sports
- Tony MASSON Culture, Fêtes

Les indemnités des conseillers municipaux délégués sont comprises dans le total de l'enveloppe indemnitaire du maire et des adjoints conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

1.5 - Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Les articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposent que le Centre Communal d'Action Social est administré par un Conseil d'Administration dont le nombre de membres est fixé par le Conseil Municipal dans la limite de 16 membres à l'exclusion du Maire qui en est le président de droit.

Madame le Maire propose donc de fixer à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

1.6 - Election des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Les articles cités lors de la précédente délibération disposent également que le nombre de membre du CCAS est composé en nombre égal de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire parmi lesquels doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

En outre, l'article R. 123-8 du Code précédemment cité dispose que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Madame le Maire invite donc les membres de l'assemblée délibérante à déposer les listes candidates devant moi.

A été déposée la liste suivante :

La liste « Ensemble, Marck change ! »

Nom de la Liste	Ensemble, Marck Change !
1er membre	Sophie MILLIEN
2ème membre	Véronique DUMONT- DESEIGNE
3ème membre	Thérèse CARBONNIER
4ème membre	Laurence LOUCHEZ
5ème membre	Renée MAGNIER
6ème membre	Annie DESORT
7ème membre	Sandrine BRANLY
8ème membre	Robert PILLE

- Madame le Maire demande s'il y a d'autres listes.

Monsieur BOUCHEL souhaiterait présenter sa candidature.

Madame le Maire indique aux élus qu'ils ont à leur disposition un bulletin blanc pour inscrire monsieur BOUCHEL.

Madame le Maire propose que 2 assesseurs la rejoignent pour l'assister pour le déroulement de ce scrutin, tenue de l'urne et dépouillement.

- Monsieur Quentin WILLAUME
- Monsieur Christopher BRANCQUART

Madame le Maire indique aux élus que leur pochette contient une enveloppe marron et les bulletins leur permettant de voter.

Madame le Maire précise qu'ils ont la possibilité soit de voter de leur place ou d'utiliser l'isoloir. Dans ce cas, madame le Maire demande de veiller au respect strict des gestes barrières.

Madame le Maire annonce aux élus que monsieur Quentin WILLAUME passera recueillir leurs enveloppes et Monsieur Christopher BRANCQUART leur fera signer la liste d'émargement.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'il faut utiliser le gel hydroalcoolique avant et après le vote.

ELECTION ET DEPOUILLEMENT

Après ce 1er tour de vote, madame le Maire annonce les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32 (trente-deux)
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- Suffrages exprimés : 32

Les listes ont obtenu :

- La liste « Ensemble, Marck change ! » : 29 (vingt-neuf) voix soit 7 sièges,
- Liste de monsieur BOUCHEL : 3 (trois) voix soit 1 siège

Les membres Elus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont donc :

- Madame Sophie MILLIEN
- Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE
- Madame Thérèse CARBONNIER
- Madame Laurence LOUCHEZ
- Madame Renée MAGNIER
- Madame Annie DESORT
- Madame Sandrine BRANLY
- Monsieur William BOUCHEL

1.7 - Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

Selon l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions de ce dernier pour la durée de son mandat.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'assemblée peut, à tout moment, mettre fin à cette délégation et que le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de cette délégation.

Ces délégations dont le nombre total est de 29, permettent au maire d'administrer la Commune.

Madame le Maire rappelle qu'à leur convocation était joint le projet de délibération listant les délégations proposées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

1.8 – Majoration des crédits d'heures

Le Code Général des collectivités Territoriales, et plus précisément la partie faisant référence au « Statut de l'élu » local modifié et renforcé par la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dispose que pour permettre aux conseillers municipaux de consacrer du temps à l'exercice de leur mandat ces derniers bénéficient de garanties au nombre desquelles figurent les crédits d'heures.

Ces crédits d'heures sont un droit pour l'ensemble des élus communaux quel que soit la taille de la Commune. En effet, ce sont les fonctions exercées par l'élu qui permettent de déterminer le nombre d'heures dont il peut disposer.

Sachant que pour une Commune de la strate démographique de Marck :

- Le Maire dispose de 140 heures trimestrielles,
- Les Adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués disposent de 122,5 heures trimestrielles,
- Les conseillers municipaux non-titulaires d'une délégation disposent de 21 heures trimestrielles.

Un employeur est tenu d'accorder ces crédits d'heures aux salariés qui en font la demande mais ces heures, si elles sont considérées comme du temps de travail effectif au sens du calcul des droits à congés payés, à l'ancienneté ou à prestations sociales, ne sont pas rémunérées.

Or, le CGCT prévoit également une possibilité de majoration des crédits d'heures octroyés aux élus des Communes bénéficiant de l'une des conditions fixées à l'article L. 2123-22 du CGCT :

- Des communes chefs-lieux de département et d'arrondissement ainsi que des communes sièges du bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons ;
- Des communes sinistrées ;
- Des communes classées stations de tourisme ;
- Des communes dont la population, depuis le dernier recensement, a augmenté à la suite de la mise en route de travaux publics d'intérêt national tels que les travaux d'électrification ;
- Des communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

La Commune de Marck étant à la fois bureau centralisateur de Canton et titulaire de la dotation de solidarité urbaine, il est permis au conseil municipal de majorer ces crédits d'heures à un maximum de 30%.

Cette délibération permettra à madame le Maire d'être présente 5 jours sur 7 en mairie sans aucune participation financière supplémentaire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Madame le Maire remercie l'ensemble des élus d'avoir participé ainsi que les marckois ayant suivi en direct sur le Facebook de la ville, le 1^{er} conseil municipal de ce mandat.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 11h45.